

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 349** Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à la Société Littéraire des Goncourt et à l'association de la Plume Noire ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 15e en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt chez Drouant, Place Gaillon, 75002 Paris au titre de l'année 2021. 2021\_04004, 19856.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association de la Plume Noire 17, rue du Docteur Jacquemaire Clemenceau 75015 Paris pour l'organisation de la 26e édition du salon du livre et de la Plume Noire. 2021\_07118, 21166

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 8.000 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**